

Filière Officine

Responsable : Pr G. MARTI-MESTRES

Objectifs :

La filière Officine, spécialisation qui débute au second semestre de la quatrième année des études pharmaceutiques (DFASP1) a pour vocation de former des pharmaciens d'officine acteurs de santé publique et chefs d'entreprise. Grâce à une formation pluridisciplinaire et très professionnalisante, les pharmaciens sortants seront dans la capacité de jouer pleinement leur rôle d'acteurs de la santé publique. Ils pourront ainsi délivrer les médicaments et les autres produits de santé en toute sécurité. Ils seront également capables de prodiguer à bon escient des conseils pharmaceutiques et de prendre en charge des missions de prévention et des actions d'éducation thérapeutique. Ayant acquis de solides compétences en communication, comptabilité, management, ressources humaines, ils seront à même de gérer l'entreprise officine de manière optimale.

Débouchés :

La filière Officine a pour but de former :

- des pharmaciens d'officine, titulaires ou assistants.
- des pharmaciens dans les établissements de distribution en gros (grossistes répartiteurs) avec une formation complémentaire de type IAE (Institut d'Administration des Entreprises) ou autre Master professionnel
- des pharmaciens inspecteurs de la santé ou de pharmacien conseil de la Sécurité Sociale, fonctions accessibles par concours, après quelques années d'expérience professionnelle.

Organisation du DFASP1-Officine :

L'étudiant inscrit dans la filière Officine doit en plus des UE de tronc commun valider au second semestre les UE de spécialisation suivantes :

- UE 11 Législation pharmaceutique et droit social
- UE 12 Compléments alimentaires - bases scientifiques d'utilisation
- UE 13 Phytothérapie Aromathérapie
- UE 14 Dispensation des médicaments et autres produits de santé (qui comprend un stage de 4 semaines dans une officine)